

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2017

Présents : Christian PAILLOUX, Sylvie BURLLOT, Gérard GUITTARD, Julien ADAMI, Maïté BARBECOT, Maria SENECAIRE, Arnaud LAPRA, Patrice LÉBOUCHARD, Odile VELLETT, Thierry VALLEIX, Marie-Paule CHAZAL, Guy GALLAIS, Arlette GENDRONNEAU, Jacques MANDON, Jean-Luc MIOCHE

Excusés : 0

Secrétaire de séance : Jean-Luc MIOCHE

Ordre du jour

1. **PLU**
2. **Point Communauté de Communes**
3. **Taux d'imposition des taxes directes locales 2017**
4. **Règlement cimetière**
5. **Chasse parcelles communales**
6. **Jours de lumière**
7. **Foire du 1^{er} Mai**
8. **Points rajoutés à l'ordre du jour :**
 - **Délibération chantier la Pougère**
 - **Autorisation au Maire de demande de subvention DETR concernant l'aménagement du bourg et accessibilité**
9. **Informations diverses**

1. PLU et AVAP

Le Maire et Sylvie Burlot précisent qu'au 27 mars 2017, les Plans d'Occupations des Sols (POS) sont devenus caducs dans toutes les communes ce qui conduit à l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Le RNU s'appliquera jusqu'à l'approbation du PLU communal. Pendant cette période transitoire, la Commune est donc désormais soumise au principe du RNU. Chaque demande d'autorisation d'urbanisme devra recevoir un avis conforme du Préfet.

Concernant l'enquête publique PLU AVAP, un point intermédiaire du commissaire enquêteur est fait sur les requêtes formulées des habitants.

2. Point Communauté de Communes Mond'Arverne

Le Maire fait un point sur les dernières réunions :

- Un débat sur l'orientation budgétaire a eu lieu.

- La nouvelle Com'Com a repris l'ensemble des compétences de l'ancienne.

**Prochain conseil communautaire
Le 20 avril avec vote du budget**

Le Maire fait un point rapidement sur l'OT (office de tourisme)

- Quelques interrogations subsistent sur le fonctionnement de Pessade.
- Vote du budget

Le problème concernant la convention collective qui semble ne pas être adaptée à l'OT est en cours de se régler.

Rappel des commissions et des Vice-Présidents au sein de la communauté de communes :

Commission Eco et Insertion : Serge CHARLEMAGNE

Commission Affaires Sociales : Nathalie GUILLOT

Commission Tourisme : Roland Blanchet

Commission Finances : Gérard Vialat

Commission Habitat : Jean BARIDON

Commission Enfance / Jeunesse : Cécile GILBERTAS

Commission Environnement : JF DEMERE

Commission Travaux / Equipements : René GUELON

Commission Culture : Gérard PERRODIN

Commission Communication : Bernadette TROQUET

Commission Environnement : deux réunions de la commission ; ont été abordés l'adhésion à l'Aduhme et le verger pépinière de St Amant.

Commission affaires sociales : Point sur l'existant (portage de repas et aides à domicile, des situations diverses sur l'ens des communes)

Commission Développement économique : Reprise des actions en cours. La zone d'activités de Vic le Comte est en pleine expansion.

Commission Enfance jeunesse : un état des lieux est réalisé en interne. A partir de septembre, ambition de développer des activités ados partout.

Une information est donnée sur la fermeture du centre de loisirs le mercredi après-midi à Saint-Saturnin. La solution envisagée est un rattachement à celui de Vic le Comte.

Commission PLUI : se réunira le Jeudi 18 mai 2017 (Sylvie y participera).

3. Taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Une délibération a été prise par le conseil municipal pour le maintien des taux d'imposition des taxes locales 2017.

Taxe habitation : 11.67 Taxe foncière (bâti) : 19.66 Taxe foncière (non bâti) : 116.98

Vote à l'unanimité.

4. Règlement cimetière

Un rapide compte rendu fait par Gérard Guittard du résultat du groupe de travail :

- **Cimetière de CHADRAT**

Il est complet, après une étude réalisée par un service spécialisé EPOC : 12 concessions pourraient être reprises.

Un agrandissement du columbarium est nécessaire car les 3 modules existants sont réservés. L'aménagement prévoit la pose d'un columbarium de 3 cases en granit ainsi que la pose de 4 cavurnes au sol avec couvercle en béton.

- **Cimetière de Saint-Saturnin**

19 concessions sont encore libres à ce jour et des places au Columbarium sont encore disponibles.

Il est envisagé de faire réaliser une étude par un service spécialisé pour l'ancien cimetière afin de déterminer les places disponibles.

Un nouveau règlement cimetière est en cours de rédaction.

5. Chasse parcelles communales

Un compromis entre les deux sociétés de chasse a été trouvé et un protocole amiable pour chasser sur les terrains communaux a été signé.

Une délibération a été prise pour autoriser la chasse sur les parcelles communales.

Vote à l'unanimité.

6. Jours de lumière

Ils doivent avoir lieu du 22 au 24 septembre 2017. 7000 visiteurs sont attendus.

Afin de sécuriser les festivaliers pendant cette manifestation, il nous est demandé de réglementer la circulation centre bourg, rue principale et rues adjacentes pour le samedi et dimanche de 10h à 19h.

Un plan de stationnement est proposé par AMOS pour les festivaliers et les riverains.

Vote à l'unanimité pour l'interdiction de circulation mais 4 conseillers ont émis des réserves sur les horaires.

7. Foire du 1^{er} Mai et Brocante

Autorisation de deux buvettes : Formuler les demandes avant le 15 avril.

- Foot
- Association

Deux brocantes d'été

- Demande de participation financière de 300€ pour les 2.

8. Points rajoutés à l'ordre du jour

1- Chantier la POUGERE à Chadrat :

Madame BORNES a cédé à la commune une bande de terrain cadastré ZL n°10 rue de la Pougère à Chadrat. La limite de la parcelle est matérialisée par un mur en pierre sèches en mauvais état et partiellement détruit, soutenant un talus.

Madame BORNES souhaitant refaire son mur et la commune souhaitant créant de véritables places de parking pour les habitants, les parties ont convenu d'un accord.

En contrepartie de cette session, à titre gratuit, la commune s'engage à faire construire un ensemble de deux murs en pierres sèches avec l'association ARKOSE, dont un en limite de la bande de terrain cédé et le second séparé du premier par une terrasse.

A l'issue des travaux, un document d'arpentage sera réalisé par un géomètre-expert. Ouï, cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession pour régulariser la cession de la bande terrain, à la charge de la commune.

2-Subvention DETR et FIC :

Le Maire rappelle qu'en date du 25 janvier 2017, une demande de subvention au titre de la DETR 2017 a été déposée concernant deux opérations intitulées « bâtiments communaux » (accessibilité) et « aménagement de bourg ».

Il a été déposé en parallèle un dossier FIC concernant l'accessibilité des bâtiments communaux.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour la validation des dossiers auprès des commissions permanentes respectives.

9. Informations diverses

- a) Un inventaire des panneaux de signalisation et des monuments à visiter a été fait. A la suite de ce dernier, il est prévu d'en changer certains et d'en installer de nouveaux.
Devis : 3 260€ ht
- b) Il est demandé d'enlever les TAGS sur l'abri bus de la rue principale.
- c) Une information est donnée sur l'augmentation des indices pour les rémunérations des élus.
- d) Sylvie Burlot fait un point sur le syndicat de communes lié au collège des Martres de Veyre. Le budget vient d'être voté, avec une cotisation communale plus élevée que prévue (en vue de travaux à venir dans le gymnase).
- e) Mr Penicault nous a transmis une info de demande de mécénat pour la restauration d'une tour du château.

- f) Une demande a été faite par un habitant de la place de l'église pour une extension de balcon.
Une autorisation précaire lui a été accordée pour une servitude de surplomb avec l'espace public.
3 conseillers se sont abstenus.
- g) Sécurité: Présentation des propositions de potelets qui doivent être installés rue principale. Il est décidé d'attendre le devis de l'entreprise SANCHEZ avant de prendre une décision.
Différents granulats ont été présentés pour la réfection des passages piétons de la rue principale.
Aucun choix définitif n'a été fait.
- h) Assurance : est actée la couverture pénale des élus et des agents pour 106 €/an.

La séance est levée à 12h.